

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, la position du Canada est bien connue. La Chambre sera appelée à se prononcer sur le projet de résolution, une fois adoptée, la résolution sera adressée au Parlement de Westminster. Nous n'avons pas du tout l'intention d'attendre. Nous disons depuis le début que nous avons pour rôle de légiférer tandis que les tribunaux ont pour rôle de juger, et que nous ne devrions pas mêler les deux rôles.

LA POSSIBILITÉ QUE LA COUR SUPRÊME FASSE UNE DEMANDE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Certains d'entre nous préféreraient que le gouvernement permette aux tribunaux canadiens de rendre une décision quand la résolution est encore au Canada et qu'il ne l'envoie pas à l'étranger avec trop de précipitation.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voudrais poser une question sur la politique du gouvernement au ministre de la Justice. Si la Cour suprême du Canada demandait au gouvernement de ne pas envoyer la résolution à l'étranger avant qu'elle n'ait eu l'occasion de rendre une décision, c'est-à-dire avant le 28 avril, le gouvernement du Canada accepterait-il de retenir la résolution ou déciderait-il de l'envoyer à l'étranger avant que nos tribunaux ne se prononcent?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai déjà dit qu'il appartient à la Chambre des communes de légiférer et aux tribunaux de rendre des décisions. Nous voulons régler cette question à la Chambre aussi rapidement que possible, je crois que ce n'est un mystère pour personne. D'ailleurs, lorsque la question sera réglée, les tribunaux devront rendre une décision sur une situation définitive.

Je ne crois pas qu'il convienne de confondre le débat politique et le rôle des tribunaux. Les tribunaux rendent des décisions sur les mesures que la Chambre a acceptées, et il faut à mon sens éviter de confondre le débat politique et les problèmes dont les tribunaux sont saisis.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Clark: Madame le Président, c'est précisément ce dont il est question. Nous ne voulons pas que des considérations politiques empêchent la Cour suprême du Canada d'exercer son droit de rendre une décision juridique, ce qui est précisément ce que le gouvernement canadien essaye de faire.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ DE REQUÊTES DE LA PART DES JUGES DE LA COUR SUPRÊME

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Permettez-moi de demander au ministre de la Justice si le juge en chef de la

Cour suprême du Canada, si l'un quelconque des juges qui la composent, si tout autre membre ou fonctionnaire de la Cour suprême a demandé au gouvernement d'assurer à la Cour suprême où elle aurait la possibilité d'étudier au Canada la question de la résolution commune avant qu'elle ne soit envoyée à l'étranger. A-t-on demandé que les tribunaux aient la possibilité de remplir leur rôle avant que la résolution ne soit escamotée vers un autre pays.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Pas à ma connaissance, madame le Président. Si le député veut se rendre utile à cet égard, je pense qu'il devrait permettre aux tribunaux de pouvoir être saisis du projet final et nous devrions avoir le pouvoir et le privilège de l'adopter à la Chambre le plus rapidement possible pour que les tribunaux sachent exactement sur quoi ils auront à se prononcer.

LES ENTRETIENS DU MINISTRE AVEC DES MEMBRES DU CABINET BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général du Canada. La réponse qu'il vient de donner semble être en contradiction avec les mesures que le gouvernement avait prises à la suite de sa proposition constitutionnelle, soit le bill C-60, qui ne s'appliquait qu'à la compétence fédérale et que le gouvernement lui-même avait soumise au jugement de la Cour suprême.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Le ministre pourrait peut-être commenter là-dessus. Aussi, lorsque le ministre était à Londres, a-t-il dit au leader parlementaire britannique, le très honorable M. Pym, ou à d'autres ministres du cabinet Thatcher que le gouvernement canadien insisterait pour que Westminster étudie la résolution constitutionnelle canadienne avant que la Cour suprême rende son jugement sur sa constitutionnalité?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, en toute circonstance la politique du gouvernement a été la même, et elle l'est encore. Nous avons décidé que nous allions disposer de la résolution ici au Parlement canadien, et que nous allions ensuite la transmettre à Londres, et le premier ministre de la Grande-Bretagne, au mois d'août dernier, l'a répété depuis ce temps-là à plusieurs reprises à Westminster. Elle a toujours dit que la politique du gouvernement britannique était de disposer de la résolution canadienne suivant les précédents et la tradition, c'est-à-dire d'une manière très rapide, et nous n'avons pas l'intention de demander au Parlement britannique de changer la politique qui est la seule correcte depuis 1867, c'est d'accepter une résolution de la Chambre des communes et du Sénat canadiens.